

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2236

8 septembre 2012

### SOMMAIRE

Alein8 Luxembourg .....	107302	Fortissimo .....	107327
Ambulance Kirchberg S.A. ....	107290	FP-EFR Parallel S.à r.l. ....	107325
Ardagh Group S.A. ....	107282	FP-EFR S.à r.l. ....	107325
Atech Corporation S.A. ....	107305	FPM Realty S.A. ....	107310
Atech Investments S.A. ....	107305	Franciacorta Property Management S.A. .....	107319
Bravida HoldCo S.à r.l. ....	107306	Freetime Participation S.A. ....	107325
CVI CVF II Lux Securities Trading S.à r.l. .....	107291	Fulida (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ...	107318
De Kéisplateau S.à r.l. ....	107314	Fulmin Investments S.A. ....	107325
Design Concept S.A. ....	107298	Fulmin Investments S.A. ....	107319
DH N S.à r.l. ....	107316	Future Development International S.A. .....	107326
Famcare S.A. ....	107302	Gaia Property Investments 1 S.à r.l. ....	107327
Fara Associates S.A. ....	107299	Gaia Property Investments 2 S.à r.l. ....	107327
FEG S.A. ....	107321	Gaia Property Investments 3 S.à r.l. ....	107327
FEVO Alternative Equity SICAV - FIS ..	107320	Gaia Property Investments 4 S.à r.l. ....	107328
Finadot S.A. ....	107324	Gaia Property Investments 5 S.à r.l. ....	107328
Financière Cajas S.à r.l. ....	107282	Gaia Property Investments S.à r.l. ....	107326
Findexa Luxembourg S.à r.l. ....	107290	Geocontrol S.A. ....	107328
Fininfra Participation S.à r.l. ....	107302	G+H Montagebau .....	107326
First Commodity and Metal Trading Euro- pe S.à r.l. ....	107290	Goodway S.à r.l. ....	107325
First European Resources Trading S.à r.l. .....	107291	Iceberg Capital Holdings S.à r.l. ....	107328
First European Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FERT .....	107291	International Automotive Components Group, S.A. ....	107306
Fish and Chips S.à r.l. ....	107324	Investment Light I S.à r.l. ....	107324
Fitflop International S.à r.l. ....	107302	Ishop S.A. ....	107310
Flunor S.à r.l. ....	107316	Kismi .....	107321
FN International .....	107324	Loizelle SA .....	107326
Forum .....	107324	Schränermontagebetrieb Wolf .....	107326
		Taxis Lorenzo S.à r.l. ....	107300

**Financière Cajas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.231.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103063/10.

(120140530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an annual and extraordinary general meeting of the shareholders of ARDAGH GROUP S.A. (hereafter the "Company"), a Société Anonyme, having its registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel (R.C.S. Luxembourg B 53.248), incorporated under the denomination of SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., pursuant to a notarial deed on 29<sup>th</sup> November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of 23<sup>rd</sup> February 1996.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed on 27<sup>th</sup> May 2011, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2192 of 17<sup>th</sup> September 2011.

The meeting was opened with Mr Wolfgang Baertz, residing at 4, Bei den fünf Buchen, L-8123 Bridel, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Brian Butterly, group company secretary, having his professional address at 4 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie Theisen, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- All the Company shares being registered shares, convening notices for the present annual and extraordinary general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 2 May 2012.

II.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that out of (1) the twenty-one million (21,000,000) Class A shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, and (2) the twenty-one million (21,000,000) Class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing the entire issued share capital of four hundred and twenty thousand euro (EUR 420,000), eighteen million, three hundred and eighty-nine thousand and four (18,389,004) Class A shares, and

eighteen million, three hundred and eighty-nine thousand and four (18,389,004) Class B shares, representing 87.57% of the entire issued share capital of the Company, are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by all the shareholders present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III.- The agenda of the meeting is worded as follows:

A. Ordinary Resolutions:

1. To receive, consider and adopt (i) the audited stand-alone accounts of the Company for the financial year ended 31 December, 2011, (ii) the audited consolidated accounts for the Company and its subsidiaries for the financial year ended 31 December, 2011, and (iii) the reports of the directors and the independent auditor, and any other documents required by law to be attached or annexed to the respective accounts;

2. To allocate results;

3. To re-elect E. J. Kilty, who retires from office pursuant to the articles of incorporation of the Company, as amended (the "Articles"), as a director;

4. To re-elect J. P. Riordan, who retires from office pursuant to the Articles, as a director;

5. To re-elect H. R. W. Troskie, who retires from office pursuant to the Articles, as a director;

6. To re-elect PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, as the Company's independent auditor and to authorise the directors to determine their remuneration;

7. To the extent permitted by law, and in accordance with Article 46.5 of the Articles, to grant discharge to the directors and the independent auditor in respect of execution of their mandates to 31 December, 2011.

B. Extraordinary Resolutions:

1. To amend the authorised share capital by increasing it from eight hundred thousand euro (Euro 800,000) to four million euro (Euro 4,000,000) by creating additional Classes C to J of repurchasable ordinary shares, each additional class comprising 40,000,000 shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each;

2. To rename the Company's issued 21,000,000 Class A repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each into 21,000,000 Class I repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each;

3. To rename the Company's issued 21,000,000 Class B repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each into 21,000,000 Class J repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each;

4. To increase the Company's issued share capital by the transfer of one million six hundred and eighty thousand euro (Euro 1,680,000) from the Company's share premium account to the share capital account in order to bring the issued share capital of the Company from its present amount of four hundred and twenty thousand euro (Euro 420,000) to two million one hundred thousand euro (Euro 2,100,000), by way of the issue to the existing shareholders of eight additional classes, Classes A to H, of repurchasable ordinary shares, each class comprising 21,000,000 shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each on the basis that shareholders receive one share in each of the eight classes of shares for every one share held in Class J, so that shareholders end up holding the same number of shares in each of classes A to J;

5. To authorise the board of directors of the Company to increase the Company's share capital by issuing new shares for cash or other consideration up to a maximum of the authorised but as yet unissued share capital of the Company;

6. To amend article 6 of the Articles in order to record the effect of the adoption of the above extraordinary resolutions by deleting the existing articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 and replacing them with new articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 in the form set out in Appendix 1 hereto;

7. To amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any director of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by the necessary majority:

A. Ordinary Resolutions:

*First ordinary resolution*

The shareholders resolve to receive and adopt (i) the audited stand-alone accounts of the Company for the financial year ended 31 December, 2011, (ii) the audited consolidated accounts for the Company and its subsidiaries for the financial year ended 31 December, 2011, and (iii) the reports of the directors and the independent auditor, and any other documents required by law to be attached or annexed to the respective accounts.

*Second ordinary resolution*

The shareholders resolve to carry forward the profits for the financial year ended 31 December, 2011 to the next financial year.

*Third ordinary resolution*

The shareholders resolve to re-elect Edward Joshua Kilty as a director for a further term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

*Fourth ordinary resolution*

The shareholders resolve to re-elect John Riordan as a director for a further term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

*Fifth ordinary resolution*

The shareholders resolve to re-elect Hermanus Roelof Willem ros kie as a director for a further term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

*Sixth ordinary resolution*

The shareholders resolve to re-elect PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, as the Company's independent auditor for a further term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2013, and to authorize the directors to determine their remuneration.

*Seventh ordinary resolution*

The shareholders resolve to grant discharge to the directors and the independent auditor in respect of the execution of their mandates to 31 December, 2011.

B. Extraordinary Resolutions:

*First extraordinary resolution*

The shareholders resolve to amend the authorised share capital of the Company by increasing it from eight hundred thousand euro (Euro 800,000) to four million euro (Euro 4,000,000) by creating additional Classes C to J of repurchasable ordinary shares, each additional class comprising 40,000,000 shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each.

*Second extraordinary resolution*

The shareholders resolve to rename the Company's issued 21,000,000 Class A repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each into 21,000,000 Class I repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each.

*Third extraordinary resolution*

The shareholders resolve to rename the Company's issued 21,000,000 Class B repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each into 21,000,000 Class J repurchasable ordinary shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each.

*Fourth extraordinary resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's issued share capital by the transfer of one million six hundred and eighty thousand euro (Euro 1,680,000) from the Company's share premium account to the share capital account in order to bring the issued share capital of the Company from its present amount of four hundred and twenty thousand euro (Euro 420,000) to two million one hundred thousand euro (Euro 2,100,000), by way of the issue to the existing shareholders of eight additional classes, Classes A to H, of repurchasable ordinary shares, each class comprising 21,000,000 shares with a par value of one euro cent (Euro 0.01) each.

The shareholders further resolve to allocate the newly issued shares to the existing shareholders of the Company on the basis that shareholders receive one share in each of the eight classes of shares for every one share held in Class J, so that shareholders end up holding the same number of shares in each of classes A to J.

Evidence of the existence of the share premium has been given to the undersigned notary by way of balance sheet of the Company so that the amount of one million six hundred and eighty thousand euro (Euro 1,680,000) is now at the disposal of the Company.

*Fifth extraordinary resolution*

The shareholders resolve to authorise the board of directors of the Company to increase the Company's share capital by issuing new shares for cash or other consideration up to a maximum of the authorised but as yet unissued share capital of the Company.

*Sixth extraordinary resolution*

The shareholders resolve to amend article 6 of the Articles in order to record the effect of the adoption of the above extraordinary resolutions by deleting the existing articles 6.1, 6.2, 6.3, 6.4 and 6.8 and replacing them with new articles 6.1, 6.2, 6.3,

6.4 and 6.8 which shall henceforth read as follows:

**“Chapter 3. Share capital and rights**

**6. Share capital.**

6.1 The authorised share capital of the Company is set at € 4,000,000 (four million euro), divided into:

- 6.1.1 40,000,000 Class A Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.2 40,000,000 Class B Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.3 40,000,000 Class C Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.4 40,000,000 Class D Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.5 40,000,000 Class E Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.6 40,000,000 Class F Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.7 40,000,000 Class G Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.8 40,000,000 Class H Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.9 40,000,000 Class I Shares with a par value of € 0.01 each;
- 6.1.10 40,000,000 Class J Shares with a par value of € 0.01 each;

each a “Class” or a “Class of Shares” and together the “Classes” or the “Classes of Shares”. Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects.

## 6.2

6.2.1 The issued share capital of the Company is set at €2,100,000 (two million one hundred thousand euro), divided into:

- (a) 21,000,000 Class A Shares with a par value of € 0.01 each;
- (b) 21,000,000 Class B Shares with a par value of € 0.01 each;
- (c) 21,000,000 Class C Shares with a par value of € 0.01 each;
- (d) 21,000,000 Class D Shares with a par value of € 0.01 each;
- (e) 21,000,000 Class E Shares with a par value of € 0.01 each;
- (f) 21,000,000 Class F Shares with a par value of € 0.01 each;
- (g) 21,000,000 Class G Shares with a par value of € 0.01 each;
- (h) 21,000,000 Class H Shares with a par value of € 0.01 each;
- (i) 21,000,000 Class I Shares with a par value of € 0.01 each;
- (j) 21,000,000 Class J Shares with a par value of € 0.01 each.

6.2.2 An Ardagh S.A. Unit shall consist of one Share from each of the ten Classes of Shares (or such lesser number thereof, if any, resulting from the repurchase and cancellation of one or more Classes) held by the same Holder(s).

6.2.3 The Board shall be entitled, with the prior written consent of Holders given by means of a Special Resolution, at any time, to resolve that each of the Classes of Shares shall no longer be linked as an Ardagh S.A. Unit, in which case, (from the time and date or with effect from the occurrence of the events specified in the relevant resolution, or if no such time and date or event is specified, from the passing of the resolution) that Articles 6.2.2, 9.4, 31, 32.1.1, 32.1.2, 32.1.3, 32.1.2(b), the last sentence of Article 6.3 and the wording referring to Ardagh S.A. Units in each of Articles 17, 18 and 28 shall cease to apply, and the Articles shall be read and construed as if those Articles or wording were omitted.

6.3 The Board is generally and unconditionally authorised for a period of five years from 3 December 2009, to issue Shares up to a maximum of the authorised but as yet unissued share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit. The Company may make any offer or agreement before the expiry of this authority which would or might require Shares to be issued after the authority has expired and the Board may issue Shares in pursuance of any such offer or agreement notwithstanding that the authority hereby conferred has expired. Provided always that the Board shall ensure that no Shares shall be in issue unless it is comprised in an Ardagh S.A. Unit.

6.4 The Board is authorised to issue Shares for cash pursuant to the authority conferred by Article 6.3 as if Luxembourg statutory pre-emption provisions did not apply to any such issuance.

6.8 The share capital of the Company may be reduced by the repurchase and cancellation by the Company of one or more Classes of Shares. In the case of repurchases and cancellations of a Class, or Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).”

### *Seventh extraordinary resolution*

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any director of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

All resolutions were passed unanimously, except for resolution 4 of the ordinary meeting (132,000 votes against) and resolution 1, 2 and 7 of the ordinary meeting (1400 votes against).

There being no further item on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand euro (€ 3,000.-).

### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de ARDAGH GROUP S.A. (ci-après la «Société»), société anonyme ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, (R.C.S. Luxembourg B 53.248), constituée sous la dénomination de SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., suivant acte notarié du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 94 du 23 février 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2192 du 17 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Wolfgang BAERTZ, 4, Bei den fünf Buchen, L-8123 Bridel.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brian Butterly, secrétaire du groupe de la Société, avec adresse professionnelle au 4 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie Theisen, employée privée, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I.- Toutes les actions de la Société étant nominatives, les convocations pour la présente assemblée générale annuelle et extraordinaire ont été envoyées à tous les actionnaires par courrier recommandé le 2 mai 2012.

II.- Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du Bureau que sur (1) les vingt et un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (2) les vingt et un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000), (1) dix-huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre (18.389.004) actions de Catégorie A, et (2) dix-huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre (18.389.004) actions de Catégorie B, représentant 87,57 % de l'intégralité du capital social émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### A. Résolutions Ordinaires:

1. Recevoir et adopter (i) les comptes audités de la Société pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2011, (ii) les comptes consolidés audités de la Société et de ses filiales pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2011, et (iii) les rapports des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé, ainsi que tout autre document qui, selon les dispositions de la loi, doit être attaché ou annexé aux comptes précités;

2. Allocation des résultats;

3. Réélection de E. J. Kilty, qui quitte ses fonctions en vertu des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»), en tant qu'administrateur;

4. Réélection de J. P. Riordan, qui quitte ses fonctions en vertu des Statuts, en tant qu'administrateur;

5. Réélection de H. R. W. Troskie, qui quitte ses fonctions en vertu des Statuts, en tant qu'administrateur;

6. Réélection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, et autorisation donnée aux administrateurs afin de déterminer leur rémunération;

7. Dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi, et en accord avec l'Article 46.5 des Statuts, donner décharge aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises agréé par rapport à l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2011.

#### B. Résolutions Extraordinaires:

1. Augmentation du capital autorisé de la Société afin de le porter de son montant actuel de huit cent mille euros (800.000 €) à quatre millions d'euros (4.000.000 €) par la création de nouvelles classes d'actions ordinaires rachetables C à J, chaque nouvelle classe d'actions comprenant 40.000.000 d'actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune;

2. Renommer les 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe A émises par la Société ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune, en 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe I ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune;

3. Renommer les 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe B émises par la Société ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune, en 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe J ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune;

4. Augmentation du capital social émis par la Société par le transfert de un million six cent quatre-vingt mille euros (1.680.000 €) du compte de prime d'émission de la Société vers le compte du capital social, afin de porter le capital social émis par la Société de son montant actuel de quatre cent vingt mille euros (420.000 €) à deux millions cent mille euros (2.100.000 €), par émission aux actionnaires existants de huit nouvelles classes d'actions ordinaires rachetables, les Classes

A à H, chaque classe comprenant 21.000.000 d'actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune, sur base que chaque actionnaire recevra une action dans chacune des huit classes d'actions pour toute action détenue dans la classe J, de sorte que les actionnaires détiendront finalement le même nombre d'actions dans chacune des classes A à J;

5. Autoriser le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces ou toute autre considération, dans la limite du maximum du capital social autorisé et non-encore émis de la Société;

6. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les effets de l'adoption des résolutions extraordinaires ci-dessus, par la suppression des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 existants et leur remplacement par des nouveaux articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4, tels que définis dans l'Annexe 1 aux présentes;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée adopte, après délibération, les résolutions suivantes, à la majorité nécessaire:

A. Résolutions Ordinaires:

*Première résolution ordinaire*

Les actionnaires décident de recevoir et d'adopter (i) les comptes audités de la Société pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2011, (ii) les comptes consolidés audités de la Société et de ses filiales pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2011, et (iii) les rapports des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé, ainsi que tout autre document qui, selon les dispositions de la loi, doit être attaché ou annexé aux comptes précités.

*Deuxième résolution ordinaire*

Les actionnaires décident de reporter les profits de l'année financière se terminant au 31 décembre 2011 à la prochaine année financière.

*Troisième résolution ordinaire*

Les actionnaires décident de réélire Edward Joshua Kilty en tant qu'administrateur pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2014.

*Quatrième résolution ordinaire*

Les actionnaires décident de réélire John Riordan en tant qu'administrateur pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2014.

*Cinquième résolution ordinaire*

Les actionnaires décident de réélire Hermanus Roelof Willem Troskie en tant qu'administrateur pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2014.

*Sixième résolution ordinaire*

Les actionnaires décident de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de l'année 2013 et donnent autorisation aux administrateurs afin de déterminer leur rémunération.

*Septième résolution ordinaire*

Les actionnaires décident de donner décharge aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises agréé par rapport à l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2011.

A. Résolutions Extraordinaires:

*Première résolution extraordinaire*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital autorisé de la Société afin de le porter de son montant actuel de huit cent mille euros (800.000 €) à quatre millions d'euros (4.000.000 €) par la création de nouvelles classes d'actions ordinaires rachetables C à J, chaque nouvelle classe d'actions comprenant 40.000.000 d'actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune.

*Deuxième résolution extraordinaire*

Les actionnaires décident de renommer les 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe A émises par la Société ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune, en 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe I ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune.

#### *Troisième résolution extraordinaire*

Les actionnaires décident de renommer les 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe B émises par la Société ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune, en 21.000.000 d'actions ordinaires rachetables de Classe J ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune.

#### *Quatrième résolution extraordinaire*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social émis par la Société par le transfert de un million six cent quatre-vingt mille euros (1.680.000 €) du compte de prime d'émission de la Société vers le compte du capital social, afin de porter le capital social émis par la Société de son montant actuel de quatre cent vingt mille euros (420.000 €) à deux millions cent mille euros (2.100.000 €), par émission aux actionnaires existants de huit nouvelles classes d'actions ordinaires rachetables, les Classes A à H, chaque classe comprenant 21.000.000 d'actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 €) chacune.

Les actionnaires décident par ailleurs d'allouer les actions nouvellement émises aux actionnaires existants de la Société sur base que chaque actionnaire recevra une action dans chacune des huit classes d'actions pour toute action détenue dans la classe J, de sorte que les actionnaires détiendront finalement le même nombre d'actions dans chacune des classes A à J.

Preuve de l'existence de la prime d'émission a été donnée au notaire instrumentaire par le biais d'un bilan de la Société, démontrant que le montant de un million six cent quatre-vingt mille euros (1.680.000 €) est actuellement à la disposition de la Société.

#### *Cinquième résolution extraordinaire*

Les actionnaires décident d'autoriser le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces ou toute autre considération, dans la limite du maximum du capital social autorisé et non-encore émis de la Société.

#### *Sixième résolution extraordinaire*

Les actionnaires décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les effets de l'adoption des résolutions extraordinaires ci-dessus, par la suppression des articles 6.1, 6.2, 6.3, 6.4 et 6.8 existants et leur remplacement par des nouveaux articles 6.1, 6.2, 6.3, 6.4 et 6.8 qui auront désormais la teneur suivante:

### **«Chapitre 3. Capital social et droits**

#### **6. Capital social.**

6.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) et divisé en:

- 6.1.1 40.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.2 40.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.3 40.000.000 d'Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.4 40.000.000 d'Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.5 40.000.000 d'Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.6 40.000.000 d'Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.7 40.000.000 d'Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.8 40.000.000 d'Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.9 40.000.000 d'Actions de Catégorie I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 6.1.10 40.000.000 d'Actions de Catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;

Chacune appelée une «Catégorie» ou une «Catégorie d'Actions» et collectivement les «Catégories» ou les «Catégories d'Actions». A moins que les Statuts ne le prévoient autrement, chaque Catégorie d'Actions sera placée pari passu à tous les égards.

#### 6.2

6.2.1 Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000), divisé en:

- (a) 21.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (b) 21.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (c) 21.000.000 d'Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (d) 21.000.000 d'Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (e) 21.000.000 d'Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (f) 21.000.000 d'Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (g) 21.000.000 d'Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (h) 21.000.000 d'Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;

(i) 21.000.000 d'Actions de Catégorie I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;

(j) 21.000.000 d'Actions de Catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

6.2.2 Une part Ardagh S.A. consiste en une action de chacune des dix Catégories d'Actions (ou tout autre nombre inférieur, le cas échéant, résultant du rachat ou de l'annulation d'une Catégorie ou de plusieurs) détenue par le(s) même(s) Détenteur(s).

6.2.3 Le Conseil aura le droit, avec le consentement préalable des Détenteurs donné par voie de Résolution Spéciale, à tout moment, de décider que chaque Catégorie d'Actions ne sera plus liée en tant que Part Ardagh S.A., auquel cas (à compter de l'heure et de la date ou avec effet à compter de la survenance des événements spécifiés dans la résolution en question, ou si aucune heure ni date ni événement n'est spécifié, à compter du passage de la résolution) les Articles 6.2.2, 9.4, 31, 32.1.1, 32.1.2, 32.1.3, 32.1.2 (b), la dernière phrase de l'Article 6.3 et l'énoncé référant aux Parts Ardagh S.A. dans chacun des Articles 17, 18 et 28, cesseront de s'appliquer, et les Statuts seront lus et compris comme si ces Articles n'avaient jamais existé.

6.3 Le Conseil est, de manière générale et sans condition, autorisé pour une durée de cinq ans, à compter du 3 décembre 2009, à émettre des Actions dans la limite du capital autorisé et non encore émis à ce jour en faveur des personnes et selon les conditions qu'il jugera appropriées. La Société peut faire toute offre ou conclure tout accord avant l'expiration de cette autorisation qui pourrait nécessiter l'émission d'Actions après l'expiration de cette autorisation, et le Conseil peut émettre des Actions conformément à cette offre ou à ce contrat, nonobstant l'expiration de l'autorisation conférée par les présents Statuts. Ceci à condition que le Conseil puisse toujours s'assurer qu'aucune Action ne sera émise à moins qu'elle ne soit comprise dans une Part Ardagh S.A.

6.4 Le Conseil est autorisé à émettre des Actions contre paiement en espèces suivant l'autorisation contenue dans l'Article 6.3 comme si les dispositions luxembourgeoises de préemption ne s'appliquaient pas à une telle émission.

6.8 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories d'Actions par la Société. En cas de rachat et d'annulation d'une ou de plusieurs Catégories d'actions, lesdits rachat et annulation seront effectués en sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Catégorie J)».

#### *Septième résolution extraordinaire*

Les actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A. afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Toutes les résolutions ont été passées à l'unanimité, à l'exception de la résolution 4 de l'assemblée ordinaire (132.000 votes contre) et des résolutions 1, 2 et 7 de l'assemblée ordinaire (1400 votes contre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à trois mille euros (€ 3.000,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Baertz, Butterly, Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6849. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102006/413.

(120139899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**Findexa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: NOK 68.769.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012103064/10.

(120140684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**First Commodity and Metal Trading Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103067/9.

(120141603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Ambulance Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 84.490.

L'an deux mille douze. Le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMBULANCE KIRCHBERG S.A., avec siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.490 (NIN 2001 2227 516),

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 396 du 12 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Georges D'HUART en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1347 du 17 septembre 2002.

Le capital de la société s'élève au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Madjid ABERKANE, né le 24 mai 1974 à Thionville (France) et demeurant à F-57310 Guénange, 4 Impasse Jacqueline Auriol,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karim BELAIDI, né le 06 août 1972 à Thionville (France) et demeurant à F-57700 Hayange, 7 rue de la Matinière.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.
- 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 2).** La société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

3.- Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Esch-sur-Alzette à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 2).** La société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: la société anonyme COMPTAS-SUT S.A., ayant son siège social à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.086.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. ABERKANE, K. BELAIDI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 août 2012. Relation: ECH/2012/1319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 août 2012.

Référence de publication: 2012102811/63.

(120140700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**First European Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., FERT, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103068/9.

(120141395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**First European Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103069/9.

(120141396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**CVI CVF II Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.696.

## STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CVI CVF II Lux Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR; and

2. CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declare organized as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5<sup>th</sup>, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of CVI CVF II Lux Securities Trading S.a r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year,

increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The twenty thousand (20,000) shares of the company have been subscribed as follows:

Partner	Number of shares	Amount paid-up
CVI CVFII Lux Master S.a r.l. ....	19,800	USD 19,800.-
CVI CVF II Lux Finance S.a r.l. ....	200	USD 200.-
Total .....	20,000	USD 20,000.-

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2012.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6<sup>th</sup>, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Mrs Cecile Gadisseur, private employee, born on June 27<sup>th</sup>, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CVI CVF II Lux Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes Madame Cécile GADISSEUR; et

2. CVI CVF II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes Madame Cécile GADISSEUR.

Lesquelles comparantes, ayant la capacité comme dit ci-avant, ont dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituée comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à rencontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CVI CVF II Lux Securities Trading S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les vingt mille (20.000) parts sociales de la société ont été souscrites de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant libéré
CVI CVF II Lux Master S.à r.l. . . . . .	19,800	USD 19,800.-
CVI CVF II Lux Finance S.à r.l. . . . . .	200	USD 200.-
Total . . . . .	20,000	USD 20,000.-

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2012.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

- Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2012. LAC/2012/33465. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102167/359.

(120139682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

### **Design Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4531 Oberkorn, 178, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.528.

L'an deux mille douze.

Le deux août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DESIGN CONCEPT S.A., avec siège social à L-5884 Howald, 288, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 44.528 (NIN 1993 2207 500),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 458 du 6 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire André SCHWACHTGEN en date du 29 septembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 15 du 11 janvier 1995.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 26 avril 201, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1262 du 30 août 2002.

Les statuts ont par la suite été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 958 du 17 septembre 2003;

- suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2265 du 23 septembre 2011.

Le capital social s'élève à quarante-cinq mille Euros (€ 45.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante-cinq Euros (€ 45.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Christelle HIEFF, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-4531 Oberkorn, 178, avenue Charlotte.
- 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Oberkorn.

- 3.- Modification du deuxième alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 8. (Alinéa 2).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Howald à Oberkorn et de fixer la nouvelle adresse à L-4531 Oberkorn, 178, avenue Charlotte.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 2).** Le siège social de la société est établi à Oberkorn.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 8. (Alinéa 2).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. HIEFF, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 août 2012. Relation: ECH/2012/1325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 août 2012.

Référence de publication: 2012102976/65.

(120140664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Fara Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.623.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012103078/11.

(120141292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Taxis Lorenzo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 170.753.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Lorenzo SANITATE, chauffeur de taxis, né à Dudelange, le 19 septembre 1967, demeurant au 28 rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «TAXIS LORENZO S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Lorenzo SANITATE, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 28, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Lorenzo SANITATE, chauffeur de taxis, né à Dudelange, le 19 septembre 1967, demeurant au 28 rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SANITATE, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2012. Relation: EAC/2012/10347. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012103548/103.

(120140788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Fininfra Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 139.878.

Ce document remplace le dépôts L120139283

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103065/11.

(120141348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Fitflop International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.353.

Il résulte de la résolution du gérant unique en date du 8 août 2012 de la société Fitflop International S.à r.l. que la décision suivante a été prise:

1. Le siège de la Société est transféré du 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fitflop International S.a r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2012103070/16.

(120140610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Famcare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAMCARE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103077/11.

(120140874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Alein8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.832.

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE,

ON THE SECOND DAY OF AUGUST.

Before US Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Alein8 Luxembourg S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 99.832 and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on March 17, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 510 on May 14, 2004.

The meeting is opened by Mr. Damien MATTUCCI, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Mrs. Marie-Line SCHUL, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Anna HERMES, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Launching of the liquidation process of the company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to proceed with the early dissolution of the Company and to put the company into liquidation.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as liquidator Eurotime S.A., a société anonyme, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 56.177.

The powers of the liquidator will be as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.
- The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.
- The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DEUX AOÛT.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Alein8 Luxembourg SA" (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99.832, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil C numéro 510, le 14 mai 2004. L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Mme Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen. L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Anna HERMES, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Lancement de la dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur de la Société;
3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Eurotime S.A., une société anonyme, avec siège social à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.177.

Les pouvoirs du liquidateur seront comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 950,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, M.-L. SCHUL, A. HERMES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2012. Relation: RED/2012/1058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012102768/117.

(120140920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Atech Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 135.713.

**Atech Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 69.789.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

acting as representative of the Board of Directors of the company Alemar Investments Corp. S.A., having its registered office at 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

by virtue of powers given to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors of 5 December 2011.

A copy of said resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Pursuant to the deed of 8 May 2012 of the undersigned notary, the Board of Directors of the public limited company Alemar Investments Corp. S.A., having its registered office at 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 135.713, (hereafter referred to as "Acquiring Company") and the Board of Directors of the public limited company ATECH CORPORATION S.A., having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 69.789, (hereafter referred to as "Acquired Company"), have adopted a merger project, according to which the company Alemar Investments Corp. S.A. merges with the company ATECH CORPORATION S.A. In accordance with the merger project, failing a convened general meeting by one or several shareholders holding at least five per cent (5%) of the shares in the subscribed capital of the Acquiring Company or the rejection of the merger by the latter, the merger shall become definitive one month after the publication of the merger project in the Mémorial C. The above named merger project was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 1237 of 18 May 2012.

2. The appearing party declares that, such a general meeting having not been required, the merger between the Acquiring Company and the Acquired Company becomes effective as from the present day, and thus the company ATECH CORPORATION S.A. definitely ceases to exist.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société Alemar Investments Corp. S.A., ayant son siège social au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration suivant les résolutions prises en date du 5 décembre 2011.

Une copie des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu en date du 8 mai 2012 par le notaire soussigné, le Conseil d'Administration de la société anonyme Alemar Investments Corp. S.A., avec siège social au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 135.713, (ci-après «la Société Absorbante») et le Conseil d'Administration de la société anonyme ATECH CORPORATION S.A., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 69.789, (ci-après «la Société Absorbée»), ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société Alemar Investments Corp. S.A. absorbe la société ATECH CORPORATION S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1237 du 18 mai 2012.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est devenue effective à partir d'aujourd'hui et la société ATECH CORPORATION S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2012. Relation GRE/2012/2183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012102787/84.

(120140891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

#### **International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires*

En date du 29 juin 2012, l'assemblée générale d'actionnaires de la société a décidé de renouveler les mandats de Madame Sylvie ABTAL-COLA et Monsieur Johan DEJANS en tant qu'administrateurs de Classe I, et ce avec effet immédiat.

Leur mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012103175/15.

(120140612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

#### **Bravida HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.235.

In the year two thousand twelve, on the second day of August.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Bravida HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million three hundred twenty-seven thousand eight hundred Swedish Kronor (SEK 2,327,800.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen,

L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 1 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 February 2007 number 105 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.235 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 August 2011 number 1749.

The extraordinary general meeting is declared open at 07.25 p.m. with Mr Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. To approve the buy-back by the Company of all five hundred (500) class F shares (the "Class F Shares") held by its shareholders and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class F Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class F Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class F Shares, with a nominal value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred thirteen thousand Swedish Kronor (SEK 113,000.-) so as to reduce it from its current amount of two million three hundred twenty-seven thousand eight hundred Swedish Kronor (SEK 2,327,800.-) to two million two hundred fourteen thousand eight hundred Swedish Kronor (SEK 2,214,800.-) by cancellation of all Class F Shares, having a nominal value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-).

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of all the Class F Shares held by its shareholders and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class F Shares.

*Second resolution*

Further to the approval of the buy-back of the Class F Shares by the Company, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Class F Shares, with a nominal value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred thirteen thousand Swedish Kronor (SEK 113,000.-) so as to reduce it from its current amount of two million three hundred twenty-seven thousand eight hundred Swedish Kronor (SEK 2,327,800.-) to two million two hundred fourteen thousand eight hundred Swedish Kronor (SEK 2,214,800.-) by cancellation of all Class F Shares, having a nominal value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-). As a result of the cancellation of the Class F Shares, the retained earnings shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class F Shares over their nominal value.

#### Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at two million two hundred fourteen thousand eight hundred Swedish Kronor (SEK 2,214,800.-) divided into four thousand nine hundred (4,900) class D shares (the "Class D Shares"), and four thousand nine hundred (4,900) class E shares (the "Class E Shares"), each with a nominal value of two hundred twenty-six Swedish Kronor (SEK 226.-) all of which are fully paid up."

#### Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.40 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour d'août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Bravida HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux millions trois cent vingt-sept mille huit cents couronnes suédoises (SEK 2.327.800.-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 1 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2007, numéro 105 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.235 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 août 2011, numéro 1749.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19.25 heures sous la présidence de Monsieur Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Alessandro Sorcinelli, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses cinq cents (500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") détenues par ses associés et approbation de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie F.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie F par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie F, chacune ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226.-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000.-) afin de le réduire de son montant actuel de deux million trois cent vingt-sept mille huit cent couronnes suédoises (SEK 2.327.800.-) à un montant de deux millions deux cent quatorze mille huit cent couronnes suédoises (SEK 2.214.800.-) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226.-).

4. Modification du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie F détenues par ses associés et d'approuver la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie F.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie F par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de constater la détention par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie F, chacune ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un montant de cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions trois cent vingt-sept mille huit cents couronnes suédoises (SEK 2.327.800,-) à un montant de deux millions deux cent quatorze mille huit cents couronnes suédoises (SEK 2.214.800,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie F, les bénéfices reportés seront réduits du montant en surplus de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie F sur leur valeur nominale.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions deux cent quatorze mille huit cents couronnes suédoises (SEK 2.214.800,-) divisé en quatre mille neuf cents (4.900) Parts Sociales de Catégorie D (the «Parts Sociales de Catégorie D»), et quatre mille neuf cents (4.900) Parts Sociales de Catégorie E (the «Parts Sociales de Catégorie E»), ayant une valeur nominale de deux cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 226,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, C. Taudière, A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 03 août 2012, REM/2012/944. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102854/181.

(120140757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**FPM Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 117.790.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012*

Il est décidé de nommer Monsieur Romain THILLENS, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement d'AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103092/14.

(120141338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Ishop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.725.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

STEFID Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à 22 rue Goethe L-1637 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 961, laquelle est ici représentée par M<sup>e</sup> Jérôme BACH, avocat à la cour demeurant à Luxembourg au terme d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration avec substitution, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la "Société") et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**«Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «ISHOP S.A.».

**Art. 2.** La société a pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, dessins, modèles, marques, noms de domaine, et autres droits se rattachant à ces brevets, dessins, modèles ou pouvant les compléter, et fournir toutes prestations de services, à elle-même à des tiers ou à toutes autres sociétés à laquelle elle aurait attribuée une licence relative à ces droits, attachées directement ou indirectement à l'exploitation, le développement, la mise en valeur, l'octroi de licences propres à ces brevets, dessins, modèles marque, noms de domaine et autres droits.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties,

La société peut en outre réaliser toutes prestations, commerciales, administratives, de conseils pour le groupe de société auquel elle appartient.

Outre ce qu'il précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social venant rendre difficile voire impossible l'exercice de l'objet social de la société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, ce siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effets sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée indéterminée.

## Chapitre II. - Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par trente et une actions (31) ayant chacune une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR).

**Art. 6.** Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 7.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Chapitre III. - Administration et Surveillance

**Art. 8.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui peuvent être actionnaire ou non, et de différentes classes au choix de l'assemblée. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent. L'Assemblée des actionnaires pouvant également nommer des administrateurs de différentes catégories.

Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes. Dans ce cas l'Assemblée générale lors de sa première réunion procédera à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration qui rentrent dans le cadre de la gestion journalière de la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les présents statuts à l'assemblée générale.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre ne soit limitative, acheter, vendre tous biens meubles et immeubles, faire passer tous contrats, marchés et entreprises, prendre et donner à bail, même pour plus de neuf ans tous biens meubles et immeubles, payer et recevoir tous prix, soultes et sommes, effectuer et exiger le remboursement de toutes créances hypothécaires, privilégiés ou autres, recevoir et donner quittances, consentir tous prêts, accepter toutes garanties hypothécaires et autres, conclure tous emprunts à court ou à long terme, à délai fixe ou par annuités, consentir tous droits réels et toutes garanties hypothécaires ou autres, donner mainlevées avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires de toutes inscriptions, transcriptions, mentions saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement, dispenser le conservateur de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

En cas d'administrateur unique, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus au Conseil d'Administration et a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Ce dernier sera de facto Administrateur délégué.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Le premier Administrateur délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins celle de l'administrateur délégué à la gestion journalière si une telle délégation a été décidée par le conseil d'administration ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat du commissaire est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas excéder six années.

#### Chapitre IV. - Assemblées générales

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de mars de chaque année, à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée de réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Tout Administrateur ou l'administrateur unique peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 16.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions prévues par la loi sauf à ce que les actionnaires soient présents ou représentés et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'associé unique est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus à l'assemblée générale et a dans sa compétence les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 18.** En application des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telles que modifiée le conseil d'administration peut décider le versement de dividendes intérimaires.

### Chapitre V. - Année sociale, Bilan, Bénéfices, Répartition

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et de pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21.** L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aurait atteint le dixième du capital social souscrit.

L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le conseil fixera.

Le Conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 22.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 23.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2013.

#### Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Libération	Versements
STEFID Sàrl . . . . .	31	100%	31.000
TOTAL . . . . .	31	100%	31.000

De sorte que la somme de trente et un mille euros est à la libre disposition de la société telle que cela a été démontré au Notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Résolutions des actionnaires*

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur unique pour une durée de six (6) années, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:

Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 Mai 1950 à Charleville, demeurant à L-7412 Bour, 5 rue d'Arlon

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) années, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:

la société anonyme FIFEC, Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable SA, Société Anonyme, établie et ayant son siège à L-1249 Luxembourg, 4-6 rue du Fort Bourbon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg sous le numéro B89340.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> août 2012. LAC/2012/36799. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signée): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102339/215.

(120140211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

**De Kéisplateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 170.756.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwölf, am dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Stefanie KÖHL, Angestellte, geboren am 13. September 1964 in Hermeskeil (Deutschland), wohnhaft in 1, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg.

Diese Komparentin ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Kauf und Verkauf von Käse und Milchprodukten sowie von Feinkost und das mobile Marktgeschäft.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "De Kéisplateau S.à r.l.".

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 8.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 Ober die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Zeichnung der Anteile*

Die einhundert (100) Anteile wurden vollständig durch Frau Stefanie KÖHL, vorgeannt, übernommen.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkannt haben.

#### *Generalversammlung*

Sodann fasste die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird Frau Stefanie KÖHL, Angestellte, geboren am 13. September 1964 in Hermeskeil (Deutschland), wohnhaft in 1, rue d'Avalon, L-1159 Luxemburg, ernannt.

2. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

1, rue d'Avalon, L-1159 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Köhl et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 août 2012. LAC/2012/37236. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102968/96.

(120140822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Flunor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.709.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012103087/12.

(120141509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**DH N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.733.838,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.933.

In the year two thousand and twelve on the first day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B123.613,

Represented by Me Ralph Beyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, being the sole shareholder and holding all the shares in issue in DH N S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 13 April 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 1360 of 4 July 2010. The articles of association of the Company were last amended on 22 February 2010 by deed of Me Henri Hellinx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 766 of 13 April 2010,

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that a decision can validly be taken on the item of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by (i) the issue of twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight (21,233,838) ordinary shares for a subscription price of one Euro (€1) per ordinary share (being a total subscription price of twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight Euro (€21,233,838)) upon the conversion of convertible notes (obligations convertibles) at a conversion ratio of one to

one, acknowledgment of payment of the total subscription price of all new shares through conversion of the convertible notes, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the shares so issued to the issued share capital; consequential amendment of the first sentence of article 5.

Thereafter, the following resolution has been passed:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue ordinary shares as set forth below.

The sole shareholder resolves to convert twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight (21,233,838) convertible notes (obligations convertibles) of a nominal value of one Euro (€1) each into a like number of ordinary shares for a total subscription and issue price of twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight Euro (€21,233,838) and resolves to issue twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight (21,233,838) shares.

The sole shareholder acknowledged and approved that the conversion of the convertible notes of a total amount of twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight Euro (€21,233,838) constitutes full payment of the subscription price of the shares.

As a result the sole shareholder resolves to increase the issued share capital by twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight Euro (€21,233,838) to twenty one million seven hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight Euro (€21,733,838) represented by twenty one million seven hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight (21,733,838) shares.

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to allocate an amount of twenty one million two hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight Euro (€21,233,838) being equal to the aggregate nominal value of the Shares so issued to the issued share capital.

The sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 5 to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty one million seven hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight Euro (€21,733,838) divided into twenty one million seven hundred thirty three thousand eight hundred thirty eight (21,733,838) shares with a nominal value of one Euro (€1) each"

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze le premier jour du mois de août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu**

DHC Luxembourg V.S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613,

Représentée par Me Ralph Beyer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant l'associé unique et détenant toutes les 500.000 parts sociales en émission dans DH N S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 13 avril 2007 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1360 du 4 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 février 2010 suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 766 du 13 avril 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte qu'une décision peut être valablement prise sur le point de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis par (i) l'émission de vingt-et-un millions deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit (21.233.838) parts sociales ordinaires pour un prix de souscription d'un Euro (€1) par part sociale ordinaire (représentant un prix total de souscription de vingt-et un million deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit Euro 21.233.838) suite à la conversion d'obligations convertibles à un taux de conversion de un à un, reconnaissance du paiement du prix intégral de souscription de toutes les nouvelles parts sociales par la conversion des obligations convertibles, allocation d'un montant égal au total de la valeur nominale des parts sociales ainsi émises au capital social émis, modification par conséquent de l'article 5.

Sur ce, la résolution suivante a été passée:

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des parts sociales ordinaires tel que décrit ci-dessous.

L'associé unique décide de convertir vingt-et-un millions deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit (21.233.838) obligations convertibles d'une valeur nominale d'un Euro (€1) chacune dans un nombre équivalent de parts sociales ordinaires pour un prix total de souscription et d'émission de vingt et un millions deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit Euro (€21.233.838) et il décide d'émettre vingt-et-un millions deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit (21.233.838) parts sociales. L'associé unique a reconnu et approuvé que la conversion des obligations convertibles pour un montant total de vingt et un millions deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit Euro (€21.233.838) constitue le paiement intégral du prix de souscription des parts sociales.

En résultat l'associé unique décide d'augmenter le capital social de vingt-et-un millions deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit Euro (€21.233.838) à vingt-et-un millions sept cent trente-trois mille huit cent trente-huit Euro (€21.733.838) représenté par vingt-et -un millions sept cent trente-trois mille huit cent trente-huit (21.733.838) parts sociales.

Preuve de la conversion et par conséquent du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique décide d'allouer un montant de deux cent trente-trois mille huit cent trente-huit Euro (€233.838) étant l'équivalent du total de la valeur nominale des Parts Sociales ainsi émises au capital social émis.

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 afin qu'il se lise comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-et-un millions sept cent trente-trois mille huit cent trente-huit Euro (€21.733.838) divisé en vingt-et-un millions sept cent trente-trois mille huit cent trente-huit (21.733.838) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à la présent assemblée générale extraordinaire sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation:LAC/2012/37179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): I. Thill.*

Référence de publication: 2012102977/127.

(120140929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

### **Fulida (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012103072/10.

(120141002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Franciacorta Property Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 102.990.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012*

Il est décidé de nommer Monsieur Romain THILLENS, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de H.R.T. Révision S.A, commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010 qui se tiendra extraordinairement en 2012..

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103094/14.

(120141333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

---

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DEUX AOUT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme «FULMIN INVESTMENTS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 107.235, - constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire alors de résidence à Luxembourg, en date 1<sup>er</sup> avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 803 du 13 août 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1760 du 3 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier, deuxième alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune.

2. Modification de l'article cinq des statuts afin de permettre la prise de décisions par voie écrite

3. Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide

de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa), version française.** «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

**Art. 1. (second paragraph), English version.** «The registered office of the Company is established at Strassen. It may be transferred to any other address within the municipality of the registered office by a decision of the board of directors or the sole director as the case may be.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de permettre au conseil d'administration de prendre des décisions par voie écrite.

En conséquence, un nouvel alinéa 5 est inséré à l'article cinq (5), avec la teneur suivante:

**Art. 5. (nouveau cinquième alinéa), version française.** «Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.»

**Art. 5. (new fifth paragraph). English version.** «Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. SCHUL, A. HERMES, D. MATTUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2012. Relation: RED/2012/1057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012103096/68.

(120140904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**FEVO Alternative Equity SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.750.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der FEVO Alternative Equity SICAV - FIS die am 13. Juni 2012 in Luxemburg stattfand:*

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter B 149133 (vormals KPMG Audit S.à r.l.), zum Wirtschaftsprüfer der FEVO Alternative Equity SICAV – FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der FEVO Alternative Equity SICAV – FIS für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. August 2012.

*Für FEVO Alternative Equity SICAV-FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2012103080/20.

(120140988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**FEG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 47.700.

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103079/10.

(120141617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Kismi, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg E 4.851.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le six août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Didier CHETRITE, Directeur Général de société, né à Constantine (Algérie), le 20 juin 1954, demeurant à F-75116 Paris, 51, Avenue Bugeaud
- 2.- Madame Evelyne MOYAL, Présidente de société, née à Rabat (Maroc), le 1<sup>er</sup> juillet 1957, demeurant à F-75116 Paris, 51, Avenue Bugeaud,
- 3.- Monsieur Ylane CHETRITE, Directeur artistique, né à Paris (France), le 11 avril 1982, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 1416, Boulevard Maillot,
- 4.- Monsieur David-Sivan CHETRITE, Employé, né à Paris (France), le 6 octobre 1985, demeurant à F-75116 Paris, 51, Avenue Bugeaud
- 5.- Madame Ketzia CHETRITE, Etudiante, née à Paris (France), le 16 septembre 1990, demeurant à F-75116 Paris, 51, Avenue Bugeaud, et
- 6.- Monsieur Mickaël CHETRITE, Collégien, né à Paris (France), le 25 janvier 1999, demeurant à F-75116 Paris, 51, Avenue Bugeaud, ici représenté par ses deux administrateurs légaux Monsieur Didier CHETRITE et Madame Evelyne MOYAL.

Les comparants sub 1 -6 ici représentés par Maître Eyal GRUMBERG, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** L'objet des sociétés sera:

- l'achat, la propriété et la gestion au travers de la location ou de la mise à la disposition au profit de ses associés ou de certains d'entre eux de tout bien immobilier;
- la prise de participation dans toute autre société civile immobilière, ou société d'attribution en propriété ou en jouissance;
- la gestion de toutes disponibilités qui appartiendront à la société et à cet effet, la souscription et l'acquisition de toutes valeurs cotées ou non, obligations ou parts de sociétés, que leur activité soit immobilière, commerciale, industrielle, financière, agricole ou autre, à la seule exception de celles qui confèreraient à leur propriétaire la qualité de commerçant;
- et plus généralement, toutes opérations, et notamment la vente des biens appartenant à la société, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**Art. 3.** La dénomination de la société est "KISMI".

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR), divisé en cent soixante mille (160.000) parts d'intérêts de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

En raison de leurs apports, il est attribué:

Associé	Numéros de parts d'intérêts	Parts en nue-propiété	Parts en usufruit	Parts en pleine propriété
1.- Didier CHETRITE . . . . .	0001-2000			2.000
	4.001-23.500		19.500	
	43.001-62.500		19.500	
	82.001-101.500		19.500	
2.- Evelyne MOYAL . . . . .	121.001-140.500		19.500	
	2001-4000			2.000
	23.501-43.000		19.500	
	62.501-82.000		19.500	
3.- Ylane CHETRITE . . . . .	101.501-121.000		19.500	
	140.501-160.000		19.500	
4.- David-Sivan CHETRITE . . . . .	4.001-23.500	19.500		
	23.501-43.000	19.500		
5.- Ketzia CHETRITE, . . . . .	43.001-62.500	19.500		
	62.501-82.000	19.500		
6.- Mickaël CHETRITE . . . . .	82.001-101.500	19.500		
	101.501-121.000	19.500		
Total: . . . . .	121.001-140.500	19.500		
	140.501-160.000	19.500		
	160.000	156.000	156.000	4.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propiété par un associé dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote exclusif aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;
- droit au boni de liquidation.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun, étant précisé que les nus-propiétaires participent aux assemblées, mais n'ont pas le droit d'y voter.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Le prix de la cession sera intégralement perçu par les usufruitiers qui en disposeront librement dans le cadre d'un quasi-usufruit.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

**Art. 8.** La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société, y compris pour accomplir tout acte de disposition sur le patrimoine social.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

**Art. 11.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés ayant le droit de voter.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé aux fonctions de gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Evelyne MOYAL, Présidente de société, née à Rabat (Maroc), le 1<sup>er</sup> juillet 1957, demeurant à F-75116 Paris, 51, Avenue Bugeaud.

2.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de la gérante unique.

3.- L'adresse du siège social est établie à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 2.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eyal GRUMBERG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2012. Relation GRE/2012/2946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103247/148.

(120140869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Finadot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 163.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103083/9.

(120141547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Fish and Chips S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103086/9.

(120140833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**FN International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FN INTERNATIONAL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103088/11.

(120141188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Investment Light I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 35.825,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.196.

Par résolutions signées en date du 6 juillet 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012103182/15.

(120141403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**Forum, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103089/9.

(120141261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

**FP-EFR Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012103090/10.

(120141240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**FP-EFR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012103091/10.

(120141007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Freetime Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103095/9.

(120141457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Goodway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 158.282.

*Extrait des décisions de l'Associé Unique de la société en date du 2 juillet 2012*

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Marc Bonavia Solé, né à Barcelone le 11 mars 1976, de sa fonction de gérant unique de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

- De nommer en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Juan Carlos Del Rio, né à Las Palmas de Gran Canaria le 11 février 1969, demeurant à CH - 6300 ZUG, General Guisan Strasse, 6. Le nouveau gérant est nommé pour une période indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103115/16.

(120140892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

Les statuts coordonnés au 02/08/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09/08/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012103097/12.

(120141593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Future Development International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.482.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012103098/10.

(120140804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Schräinermontagebetrieb Wolf, Société à responsabilité limitée,  
(anc. G+H Montagebau).**

Siège social: L-7420 Cruchten, 70C, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 162.245.

---

EXTRAIT

La gérance de la Société informe que l'adresse Monsieur Ronny Wolf, né à Leipzig (Allemagne) le 8 mars 1978, associé et gérant de la Société, est la suivante:

L-7420 Cruchten, 70C, rue Principale

Mersch, le 9 août 2012.

*Un mandataire de la gérance*

Référence de publication: 2012103101/14.

(120141416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Loizelle SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 21 juin 2012 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012.

De

9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

A

208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2012.

*Pour Loizelle SA*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012103282/18.

(120140701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Gaia Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.442.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaia Property Investments S.à.r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103102/11.

(120141091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Gaia Property Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 146.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaia Property Investments 1 S.à.r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103103/11.

(120141153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Gaia Property Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 146.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaia Property Investments 2 S.à.r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103104/11.

(120141151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Fortissimo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 41.224.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 22 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 580 du 9 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 267 du 17 avril 1999;
- dont le capital social initial de six millions de francs (6.000.000,-LUF) a été converti et augmenté à cent quarante-huit mille huit cents euros (148.800,- EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante huit euros (248,- EUR) chacune, suivant assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 596 du 4 août 1999
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 02 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 30 mars 2001

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103851/21.

(120142114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

---

**Gaia Property Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 146.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaia Property Investments 3 S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103105/11.

(120141148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Gaia Property Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaia Property Investments 4 S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103106/11.

(120141048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Gaia Property Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaia Property Investments 5 S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103107/11.

(120141053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Iceberg Qapital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.846.

Les documents complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2011, précédemment déposés en date du 20 juillet 2012 sous la référence L120126346, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Gérant B*

Damien Nussbaum / Peter Diehl

*Fondé de Pouvoir A / Fondé de Pouvoir A*

Référence de publication: 2012103185/15.

(120141418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**Geocontrol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103110/10.

(120141620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---